

l'an deux mil vingt-six
Le treize avril à vingt heures et quinze minutes
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, légalement convoqué, s'est réuni en mairie
sous la présidence de Mme CHERET, Présidente du CCAS,

Date de convocation
7 AVRIL 2026

Étaient présentes :
Mmes BISSON, CHERET, FLOHIC, GUYOT, MILON, RICHARD

**Date d'affichage
De la convocation**
7 AVRIL 2026

formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : Mme DURAND a donné procuration à Mme BISSON
Mme GILLMANN a donné procuration à Mme FLOHIC
M. MARTELET a donné procuration à Mme MILON

**Date de publication
De la délibération**
16 AVRIL 2026

Absent: ./.

Nombre de membres 9

Présents 6

Votants 9

OBJET : Demande de subvention des Restos du Cœur pour l'année 2026

Mme la Président fait part à l'Assemblée de la demande de subvention reçue de l'association «Les Restos du Cœur » au titre de l'année 2026. Elle propose aux membres présents de voter une subvention de 100,00 €.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après échanges de vues et délibérations,
À l'unanimité,

DECIDE de verser à l'association « les Restos du Cœur », sise 78340 Les Clayes-Sous-Bois – ZI du Chêne Sorcier, 10 avenue du Président Kennedy, une subvention de 100,00 € (cent euros) au titre de l'année 2026.

DIT que cette somme sera inscrite à l'article 65748 du budget 2026.

Pour extrait conforme

Cernay-la-Ville, le 16 avril 2026



Claire CHERET
Présidente du CCAS